

# Stage en médecine du travail

## Le clinicien et la médecine du travail

Dre Martine Baillargeon, Dr Louis Patry, Dr Geoffroy Denis

**Code : MRTCMT**

### **Clientèle :**

- Résidents en médecine interne
- Résidents en médecine familiale

**Durée :** 4 semaines

### **Introduction**

La médecine du travail est une discipline à visée préventive qui s'intéresse aux problématiques de santé spécifiques aux travailleurs, tant au niveau individuel que populationnel. La pratique de la médecine du travail comporte trois volets principaux : la prévention, l'évaluation clinique et les fonctions médico-administratives. Le stage est structuré selon les compétences CanMEDs élaborées par le Collège Royal du Canada.

### **Objectif du stage**

L'objectif principal du stage vise l'acquisition de compétences dans l'évaluation clinique et la prise en charge de travailleurs.

Pour répondre à cet objectif, le stage se divise en trois sections et lieux de stage, dont la durée et l'horaire seront modulés en fonction des intérêts et expériences des étudiants, ainsi qu'en fonction des disponibilités des ressources terrain.

1. Évaluation clinique de travailleurs  
Clinique de médecine du travail et de l'environnement (CHUM-Pavillon Notre-Dame)
2. Les risques liés au travail et la prévention en médecine du travail  
Équipe de santé au travail de la direction de santé publique, site Est (Pointe-aux-Trembles).
3. Fonctions médico-administratives  
Commission des lésions professionnelles (CLP)

### **Attendu**

Le résident devra produire un court rapport (maximum 10 pages) sur une problématique qui l'intéresse et à laquelle il aura été confronté dans son stage. Ce travail visera à intégrer les diverses notions vues au cours du stage. Le résident sera également appelé à en faire une courte présentation à la fin de son stage.

## **Rôles visés**

Les rôles visés par ce stage sont ceux d'expert médical, de gestionnaire et de communicateur.

### **Expert médical**

À la fin de son stage, le résident sera en mesure de :

1. Faire une évaluation clinique d'un travailleur :
  - Procéder à l'anamnèse incluant l'histoire professionnelle;
  - Apprécier la relation entre les facteurs de risque et l'atteinte à la santé;
  - Identifier les éléments du plan d'intervention au niveau individuel et populationnel, incluant l'aptitude au travail.
2. Intégrer les principes d'évaluation et de prévention des risques en milieu de travail dans l'évaluation clinique de travailleurs.

### **Gestionnaire**

À la fin de son stage, le résident sera en mesure de :

3. Compléter adéquatement les formulaires de la CSST relatifs à la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP);
4. Identifier le rôle des divers médecins impliqués dans la Procédure d'évaluation médicale (LATMP).

### **Communicateur**

À la fin de son stage, le résident sera en mesure de :

5. Obtenir et résumer les renseignements pertinents, les points de vue des patients et/ou les principaux enjeux d'un litige, et les transmettre efficacement à des collègues.

## **Introduction**

Au Québec, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles* (LATMP) sont au centre de la pratique en santé et sécurité du travail. Par ailleurs, la *Loi sur la santé publique* encadre la déclaration des MADOs et le signalement de situations menaçant la santé de la population.

Ces lois jouent également un rôle important dans la pratique clinique de la médecine du travail, pour ses volets de prévention et d'indemnisation, et leur connaissance, même sommaire, est essentielle à la pratique de cette discipline.

Sur le plan éthique, le *Code international d'éthique pour les professionnels de la santé au travail*, publié en 2002 par la Commission internationale de santé au travail (CIST), indique, entre autres, les principes de base devant guider les actions des professionnels en santé au travail.

### **Lectures obligatoires :**

- Baillargeon M. *Le régime québécois de santé et de sécurité du travail*. Octobre 2011. Ce document fait une synthèse des principaux éléments de la LSST et de la LATMP qui touchent la pratique médicale. (annexé)
- Loi sur la santé publique  
(Particulièrement le Chapitre VIII Intoxications, infections et maladies à déclaration obligatoire et le Chapitre X Signalement aux autorités de santé publique)  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S\\_2\\_2/S2\\_2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_2/S2_2.html)
- Commission internationale de santé au travail. *Code international d'éthique pour les professionnels de la santé au travail*. Mars 2002; 20p.  
[http://www.icohweb.org/core\\_docs/code\\_ethics\\_fr.pdf](http://www.icohweb.org/core_docs/code_ethics_fr.pdf)

## **Rôle d'expert médical**

### **Objectif 1**

Faire une évaluation clinique d'un travailleur:

- a. Procéder à l'anamnèse incluant l'histoire professionnelle;
- b. Apprécier la relation entre les facteurs de risque et l'atteinte à la santé;
- c. Identifier les éléments du plan d'intervention au niveau individuel et populationnel, incluant l'aptitude au travail.

### **Introduction**

Les problèmes de santé liés au travail n'ont pas de présentation clinique spécifique et leur origine professionnelle ne sera soupçonnée que si certaines questions spécifiques sont posées. C'est pourquoi il est essentiel, d'une part, de bien évaluer l'atteinte à la santé et, d'autre part, de bien questionner les patients sur leurs expositions, tant au travail que dans leur vie personnelle.

Une fois cette partie de l'évaluation faite, il est important d'apprécier la relation entre l'atteinte à la santé diagnostiquée et les facteurs de risque identifiés. Par la suite, la prise en charge du travailleur devra tenir compte des éléments ayant contribué à son atteinte à la santé, tant au niveau curatif qu'au niveau préventif, pour le travailleur lui-même et pour les autres travailleurs de l'entreprise. Enfin, il est essentiel d'envisager les questions reliées à la capacité d'un travailleur de faire son travail, que l'atteinte à la santé ait un lien étiologique avec le travail ou non.

### **Lectures obligatoires :**

- **Histoire professionnelle et appréciation de la relation étiologique :**
  - Lax MB, Grant WD et coll. *Recognizing Occupational Disease : Taking an Effective Occupational History*. American Family Physician, 15 septembre 1998. <http://www.aafp.org/afp/980915ap/lax.html>  
NB: Quoique ce texte date de quelques années, les informations sont toujours actuelles.
  - The Agency for toxic substances and diseases Registry (ATSDR), section Environmental Health and Medicine Education. *Taking an Exposure History*. <http://www.atsdr.cdc.gov/csem/csem.asp?csem=17&po=0>  
NB: Je vous invite à porter une attention particulière aux objectifs visés lors de l'interrogatoire du patient décrits à la page 5 du document. Ce document présente également des études de cas qui peuvent vous aider dans votre apprentissage.
- **Principes de base en toxicologie**
  - Bulat P. *Chapter 2 : Effects of work on health. Chapter 2.1: Toxicological agents and chemicals*. European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 09/09/2012. <http://www.emutom.eu/chapter2.php>

- **L'aptitude au travail**

- Smits PBA, van Dijk FJH. *Chapter 3 : Fitness for work*. European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 2011-11-21.  
<http://www.emutom.eu/ChaptersMAterial/Chapter3/Chapter%203%20Text%20Fitness%20for%20work%20.pdf>
- Nieuwenhuijsen K. *Chapter 2 : Effects of work on health. Chapter 2.6: Effects of work on health: psychosocial risk factors*. European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 29/08/2012. <http://www.emutom.eu/chapter2.php>

**Pour en savoir plus :**

- Agence de la santé publique du Canada. *Les conditions de travail comme facteur déterminant de la santé*.  
[http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/oi-ar/05\\_conditions-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/oi-ar/05_conditions-fra.php)
- Rosenstock L, Cullen M. *Occupational Medicine*. ACP Medicine: Clinical Essentials VI, 2005 Web MD (en annexe).
- Snashall D, Patel D. *ABC of Occupational and Environmental Medicine*. 3<sup>rd</sup> Edition 2012. British Medical Journal Publishing Group.

**Description sommaire des activités pratiques**

À partir des cas évalués lors des cliniques :

- Faire l'histoire professionnelle et apprécier la relation avec des facteurs du milieu de travail et/ou de l'environnement;
- Établir les grandes lignes de la prise en charge du travailleur;
- Évaluer la nécessité d'actions préventives;
- Discuter de la question de l'aptitude au travail.

## **Objectif 2**

Intégrer les principes d'évaluation et de prévention des risques en milieu de travail dans l'évaluation clinique de travailleurs.

### **Introduction**

L'élimination à la source même des dangers à la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs est l'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)* et la base du régime québécois de santé et de sécurité au travail et de la pratique de la médecine du travail, discipline à visée préventive.

### **Lectures obligatoires :**

#### **Notions de base en hygiène du travail et en ergonomie**

Braeckman L. *Chapter 2 : Effects of work on health. Chapter 2.1: Introduction.* European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 3/08/2012 <http://www.emutom.eu/chapter2.php>

Kuijjer PPFM. *Chapter 2 : Effects of work on health. Chapter 2.5: Effects of work on health: Physical demands and ergonomics.* European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 28/08/2012. <http://www.emutom.eu/chapter2.php>

#### **Prévention dans le contexte québécois: La revue *Prévention au travail*.**

- *Retour sur... des principes fondamentaux toujours d'actualité.* Hiver 2008; p15.  
[http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v21\\_01/15.pdf](http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v21_01/15.pdf)
- *La Loi sur la santé et la sécurité du travail.* Été 2009 ; p. 15.  
[http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v22\\_03/15.pdf](http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v22_03/15.pdf)
- *La prévention, l'affaire de tous.* Printemps 2011; p. 15.  
[http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v24\\_02/15.pdf](http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v24_02/15.pdf)
- *Dossier Comment va la santé... au travail.* Été 2009 ; p. 7-14.  
[http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v22\\_03/7-14.pdf](http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v22_03/7-14.pdf)
- *Le comité de SST. Un rouage essentiel.* Printemps 2009; p. 7-14.  
[http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v22\\_02/7-14.pdf](http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v22_02/7-14.pdf)
- *L'évolution de la prévention dans les ASP.* Hiver 2010 ; p. 42-3.  
[http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v23\\_01/42-43.pdf](http://www.irsst.qc.ca/prevention-au-travail/media/documents/fr/prev/v23_01/42-43.pdf)

## **Pour en savoir plus :**

Gehanno JF. *Chapter 2 : Effects of work on health. Section 2.3: Biological agents.* European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 27/02/2012.  
<http://www.emutom.eu/chapter2.php>

Popescu F, Hanna M. *Chapter 2 : Effects of work on health. Section 2.4: Physical agents.* European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 15/11/2012.  
<http://www.emutom.eu/chapter2.php>

*Chapter 2 : Effects of work on health. Section 2.6: Effects of work on health: psychosocial risk factors.* European Module on Teaching Occupational Medicine (EMUTON); 29/08/2012.  
<http://www.emutom.eu/chapter2.php>

## **Description sommaire des activités pratiques**

- Participer, avec une équipe de santé au travail dans un CSSS à l'évaluation de milieux de travail en vue d'identifier les risques présents;
- Appliquer ces connaissances lors de l'évaluation clinique d'un travailleur (histoire professionnelle).

## **Rôle de gestionnaire**

### **Objectif 3**

Compléter les formulaires de la CSST relatifs à la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP);

### **Objectif 4**

Identifier le rôle des divers médecins impliqués dans la Procédure d'évaluation médicale (LATMP).

## **Introduction**

Dans le cadre de la pratique clinique courante, plusieurs travailleurs exerceront leur droit de faire une réclamation à la CSST en vue d'obtenir une indemnisation. Comme la LATMP place le médecin traitant au cœur de ce processus en ce qui a trait aux questions médicales, il est essentiel qu'il connaisse bien son rôle et ses responsabilités. La compréhension de la procédure d'évaluation médicale et du rôle des divers médecins qui y interviennent permettra au médecin de soutenir son patient tout au long du traitement de sa réclamation.

## **Lectures obligatoires :**

- **Compléter les formulaires de la CSST**
  - Direction des services médicaux de la CSST. *Guide d'utilisation des formulaires médicaux de la CSST*. Février 2012.  
[http://www.csst.qc.ca/publications/400/Pages/DC\\_400\\_351.aspx](http://www.csst.qc.ca/publications/400/Pages/DC_400_351.aspx)
  - Langlois P. *La LATMP et vous : le médecin qui a charge : votre rôle*. Le médecin du Québec juillet 2007; vol 42, no 7.  
<http://www.fmoq.org/fr/mdq/archives/00/2007/numero.aspx?num=7>
  - Gélinas P. *Les formulaires pour la CSST : lequel? quand? et pourquoi?* Le médecin du Québec juillet 2007; vol 42, no 7.  
<http://www.fmoq.org/fr/mdq/archives/00/2007/numero.aspx?num=7>
  - Carrière N. *La CSST et les lésions psychologiques : comment y voir clair*. Le médecin du Québec juillet 2007; vol 42, no 7.  
<http://www.fmoq.org/fr/mdq/archives/00/2007/numero.aspx?num=7>
  - Marcoux L : *Les limitations fonctionnelles : une porte ouverte (ou fermée) vers la réadaptation et le retour au travail*. Le médecin du Québec juillet 2007; vol 42, no 7.  
<http://www.fmoq.org/fr/mdq/archives/00/2007/numero.aspx?num=7>
  - Langlois P. *Rechute, récurrence et aggravation : comment ouvrir un dossier?* Le médecin du Québec juillet 2007; vol 42, no 7.  
<http://www.fmoq.org/fr/mdq/archives/00/2007/numero.aspx?num=7>



- **Le rôle des médecins dans le contexte de la LATMP**

- Tétrault R. *Les divers rôles des médecins dans le contexte de la L.A.T.M.P. : aspects juridiques et déontologiques*. *Développements récents en droit de la santé et sécurité au travail*, vol 239 : 181-209.  
[http://www.caij.qc.ca/doctrine/developpements\\_recents/239/index.html](http://www.caij.qc.ca/doctrine/developpements_recents/239/index.html)

### **Description sommaire des activités pratiques**

Lors de l'évaluation clinique de travailleurs, remplir les papiers CSST au besoin.

À la Commission des lésions professionnelles, à partir de l'évaluation de dossiers courants :

- Identifier les objets en litige et en discuter avec l'assesseur médical;
- Assister à des audiences;
- Participer à des consultations en provenance de juges administratifs.

## ***Rôle de communicateur***

### ***Objectif 5***

Obtenir et résumer les renseignements pertinents, les points de vue des patients et/ou les principaux enjeux d'un litige, et les transmettre efficacement à des collègues.

#### **Description sommaire des activités pratiques**

Une présentation sera faite, à la fin du stage, à partir du travail de synthèse produit par le résident. Cette présentation devra :

- Décrire le travail du patient ainsi que les facteurs de risque auxquels il est exposé;
- Discuter de la relation entre l'atteinte à la santé et ces facteurs de risque;
- Identifier et discuter des éléments pertinents pour la prise en charge du travailleur et du milieu de travail.

Présentation, à un médecin assesseur, d'un cas évalué à la Commission des lésions professionnelles. Cette présentation informelle devra :

- Présenter brièvement les enjeux du litige;
- Expliquer le rôle optimal que devrait jouer les médecins impliqués dans la procédure d'évaluation médicale.